



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E101763

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2023

ÉDITÉ LE 03/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/06/2007

Forme juridique : SARLU

Capital : 33 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 498 334 093 00016

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5551460604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5551460604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : SARL RESPEC'

LE BOURG
16560 VILLEJOUBERT

Téléphone : 05 45 20 79 47

Portable :

Site Internet :

E-mail : respec@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

ROULON SEBASTIEN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/11/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/02/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2020
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	13/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/02/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	13/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.